

---

L'an deux mille dix-huit, le 8 mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 2 mars 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN adjoints, Mme Josiane COIGNET, M. Blaise ALLEAUME, Mme Frédérique RATTE, M. Gilles HONORÉ, Mme Réjane DEVAUX, Mme Virginie WALBROU, M. Pascal REGHEM, Mme Maria MARQUEZ, Mme Micheline MONVILLE, M. Patrice DELAMARE, M. Christian POUPEL, Mme LESAUVAGE et Mme Caroline VAIN.

Absents représentés :

Absents excusés :

... remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

*Date de convocation : 02/03/2018*

*Date d'affichage : 02/03/2018*

*Nombre de Conseillers en exercice : 19*

*Présents :*

*Votants :*

*Pour :*

*Contre :*

*Abstention :*

---

**OBJET** : Création de trois emplois saisonniers d'animation du point plage, location de matériel nautique et médiation de la plage (08/2018)

---

Rapporteurs : Mme Frédérique RATTE et M. François AUBER

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de prévoir le recrutement de trois employés saisonniers pour animer le point plage, louer du matériel nautique, assurer la promotion du tourisme et faire respecter la réglementation de la plage en menant une médiation auprès des usagers.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer trois emplois saisonniers à temps complet, du lundi au dimanche, à raison de 35 heures de travail par semaine du 2/07/ 2018 au 31/08/ 2018.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE DE CRÉER trois emplois saisonniers au grade d'animateur du 2 /07/ 2018 au 31/08/ 2018 à 35 heures semaine.
- Précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 h par semaine du lundi au dimanche.
- Décide que l'indice brut de rémunération sera de 366, majoré 339.

- Autorise Monsieur le Maire à recruter trois employés saisonniers,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats,

Les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de la commune.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

PROJET